

« *Pacta sunt servanda, donc... qui casse paye !* »



Lors de cette dernière conférence de l'année (18/01/18), l'INSEAD a accueilli l'économiste et philosophe belge Philippe Van Parijs, théoricien notamment de l'allocation universelle, héritier et disciple de John Rawls et Ronald Dworkin. Le thème abordé était l'impact du Brexit sur l'Europe. Van Parijs a intitulé sa présentation :

Qu'est-ce qu'un Brexit équitable ? Qu'est-ce qu'une Europe Juste ?

Pour introduire son sujet, Van Parijs nous redonne un bref historique du lien entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne. Il rappelle donc les origines du Brexit, remontant au mandat du premier ministre britannique Harold Wilson en 1975. Lors d'un référendum lancé par celui-ci, les Britanniques font – déjà – état de griefs envers la CEE. En 2016, le second référendum lancé par David Cameron aboutit à un désir commun de sortir de l'Union Européenne. Ainsi, la machine Brexit, coûteuse et laborieuse, est enclenchée depuis le 23 juin 2016.

Le grand économiste qu'est Van Parijs essaye depuis cette date de réfléchir aux principes et solutions qui feraient du Brexit, **un arrangement équitable**, à la fois pour le Royaume-Uni et l'UE. Six principes-solutions majeurs se dessinent à ses yeux :

-Le premier arrangement est proposé par le professeur André Sapir en août 2016, et prend la forme d'un "partenariat continental". Selon celui-ci, il est impossible de définir un véritable Brexit équitable, l'idée est qu'il soit alors simplement "accepté" par les deux partis.

Du côté britannique, il faudrait une majorité dans la chambre des communes, mais maintenant d'autres voix s'élèvent avec Tony Blair et plus étonnamment Nigel Farage qui invoquent un nouveau référendum. Ceux-ci pensent que le référendum de 2016 était trop vague, et l'on ne connaissait pas encore les termes exacts du Brexit.

Du côté européen, il faudrait non seulement un accord du Parlement, mais également une ratification par chacun des États membres.

Van Parijs rejette complètement cette première proposition.

-La seconde solution s'incarne dans la "symétrie" entre les 2 parties. Cela veut dire entre autres que les Européens ne peuvent plus s'installer librement au RU, mais alors les citoyens britanniques ne peuvent plus venir s'installer librement en UE.

-Le troisième principe est implacable : "*Pacta sunt servanda*", signifiant que les accords du passé doivent être honorés. Le Royaume-Uni a pris des engagements envers l'UE. Van Parijs prend l'exemple des pensions de fonctionnaire, en disant que dans le cas de cet arrangement, le RU devrait continuer pendant plusieurs années, voire même des dizaines d'années, à continuer de payer ces pensions bien que n'étant plus dans l'UE. Tout le temps où ces fonctionnaires auront une pension, le RU devra continuer de payer pour eux. Mais cette solution n'intègre pas les relations futures. Ainsi, selon Van Parijs, cette option aurait des limites.

-Concernant les relations futures, on retrouve un quatrième principe qu'il intitule : "qui casse, paye". Dans le cas présent, le RU est celui qui casse. Il définit casser comme "réduire le bien-être matériel de l'UE". Bien que le revenu par tête au Royaume-Uni soit 15% supérieur au revenu par tête dans le reste de l'Union Européenne, son PIB est faible par rapport à celui en dans le reste de l'Europe. Il y aura un coût à supporter par les deux parties, mais le RU notamment devra payer pour le coût immédiat dû par exemple aux échanges commerciaux moins fluides, mais doit aussi payer pour compenser l'autre partie pour la perte résultant de la cassure provoquée par le RU. C'est une interprétation difficile économiquement pour le Royaume-Uni. C'est également difficile à opérationnaliser car il est compliqué de faire des prévisions sur les relations et la situation des deux parties.

-Une cinquième interprétation stipule que l'UE produit des biens publics globaux, et ceux-ci concernent particulièrement le RU post-Brexit. Le premier est le maintien de la paix, de la pacification des relations européennes grâce à l'existence des instances de l'UE. Ce facteur profite aux membres de l'Union Européenne, mais aussi à d'autres, comme le Royaume Uni d'après-Brexit, qui continuera à profiter de cette disposition. Le second bien public global est la contribution à la stabilisation de la démocratie dans le Sud de l'Europe et dans l'Est. Il est très plausible que l'intégration d'un pays dans l'UE aide à la démocratisation, comme avec les exemples d'anciens régimes dictatoriaux en Espagne, au Portugal ou encore en Grèce. Ainsi, comme la Norvège qui ne fait pas partie de l'UE, le RU profiterait à la suite du Brexit de la stabilité politique européenne globale.

Ainsi, dans ce cas-ci, l'équité est la contribution à la production de biens publics en proportion du bénéfice qu'on en retire. Donc les pays qui en profitent mais ne sont pas dans l'UE devraient payer pour le bénéfice qu'ils en tirent. Ce serait encore une option difficile à supporter pour le RU.

Mais l'interprétation la plus importante d'un Brexit équitable pour Van Parijs est la compatibilité avec la poursuite de plus de justice au sein de l'Europe. Pour développer sa théorie, il s'est inspiré de l'article "The Economic Conditions of Interstate Federalism" paru

en 1939 et écrit par un des pères fondateurs du néo-libéralisme Friedrich Hayek, qui décrit le concept du marché unique, de la monnaie unique. Pour celui-ci, il faudrait également une politique commune. Il explique que l'on ne pourra pas compter sur une forte identité commune et qu'il faudrait alors en créer une et homogénéiser une fédération qu'il décrit comme "inter-étatique".

Cette théorie est pensée bien avant la mise en place des institutions européennes. C'est à l'époque de la CEE que Margaret Thatcher réaffirme cette vision des affaires européennes, en poussant au "Remain", au sommet de Fontainebleau de 1984 particulièrement.

Ainsi, Van Parijs parle de la création d'un marché unique, dans une fédération qui soit la plus homogène possible. *"Les fédérations multinationales ainsi conçues et le projet libéral sont deux choses qui vont ensemble"*.

Cette réponse suppose implicitement une réponse à sa deuxième question : **"Qu'est-ce qu'une Europe juste ?"** Il distingue 2 grandes conceptions.

La première est que les avantages et les bénéfices de la coopération soient répartis entre tous les États membres. C'est une justice coopérative entre les États membres. Mais ce n'est pas si facile car il faut établir des critères de distributions, des proportions économiques.

Mais Van Parijs a lui sa propre interprétation. Pour lui, une *"Union Européenne juste s'apparente à une nation juste"*. C'est une justice distributive entre les citoyens, qui consiste à distribuer les possibilités, les opportunités, ou ce qu'il appelle la "liberté réelle" à ceux qui en ont le moins.

Ceci exigerait une Europe bien plus sociale qu'elle ne l'est aujourd'hui. Il faut une redistribution interpersonnelle transnationale. Pour cela, Van Parijs fait une proposition, la mise en place d'un euro dividende sous forme de revenu universel de l'ordre de 200 euros, financé au niveau européen par la TVA, modulé en fonction du coût de la vie dans chaque état membre de l'UE. Il faut donc pour cela une transformation des institutions politiques. Ainsi, ces pays seraient moins soumis à la concurrence fiscale entre eux. Ceci contribuerait également à la stabilisation de l'euro, mais aussi de Schengen, à la libre circulation en Europe. Van Paris esquisse une comparaison avec Bismarck, qui avait créé les pensions à la fin du 19^e siècle. Pour Van Parijs, une Europe juste est alors une coopération qui *"distribue les ressources pour parer les injustices sociales et redistribuer les possibilités"*.

Ainsi, revenant à sa propre interprétation, un Brexit équitable est alors un Brexit qui ne sabote pas l'effort d'assurer plus de justice sociale au sein de l'Union Européenne.

Le Brexit entraînerait inévitablement une dévaluation compétitive, une baisse encore plus forte de la valeur du livre, il y aurait alors un décalage entre la valeur de la livre et de l'euro, et deuxièmement une forte inflation au RU.

Il y aurait également une seconde entrave à la justice sociale entre les États membres, car on pourrait assister à une concurrence fiscale plus dure, le RU taxerait moins les entreprises et l'entreprenariat afin d'attirer les contribuables importants sur leur territoire.

Il y aurait de plus, une forme de concurrence sociale. Ceux qui bénéficient d'allocations, d'avantages sociaux et les travailleurs deviendront moins « attirants », de telle manière que les personnes d'origines étrangères qui sont en Angleterre et qui en bénéficient partent du RU.

Cependant, l'aspect le plus important selon lui est le "Brain Drain", la succion de cerveaux, et dans ce cas vers le RU. Ainsi, le RU rejeterait les personnes économiquement moins intéressantes vers l'Europe. Si le RU se met à faire cela, cela empêcherait les autres États membres de bien se développer, et entraverait la justice sociale entre ses membres.

Pour Van Parijs il faut enfin éviter un "soft" Brexit. Pour réaliser toutes les négociations pour obtenir plus de législation ou de justice sociale, il a fallu une forme de coordination entre ces pays : la langue. En Europe nous ne disposons pas d'une opinion publique transcendante. Alors, Van Parijs, partisan du principe de territorialité linguistique, pense qu'il est essentiel de pouvoir communiquer facilement. C'est pour cela qu'il incite à parler l'anglais. Il est d'accord avec la théorie que la démocratisation et la justice pourront être valorisées grâce à l'anglais. Il développe cette théorie dans son livre *Linguistic Justice for Europe and for the World*, Oxford U. P., 2011.

C'est sur ces dernières considérations pragmatiques et linguistiques que s'est achevée cette rencontre, et avec elle le cycle 2017-18 des conférences INSEAD.

Nils SORDOT (PSP – 1^{ère} S3), jeudi 18 janvier 2018 INSEAD Fontainebleau

